## Remboursement anticipe pret professionnel

Par Visiteur
Bonjour
je suis gerante d'une sarl pour laquelle j ai contracte un pret professionnel aupres de la banque populaire en 2005 pou financer un fonds de commerce. suite a la signature d une promesse de vente pour le droit au bail de mon local commercial je vais devoir rembourse par anticipation. mon contrat de pret prevoit des penalites de 8% du capital restant du soit une somme de 6080 euros ce que je trouve exorbitant. il y a t il des arguments juridiques recevables pour renegocier ces penalites a la baisse aupres de ma banque?
Par Visiteur
Bonjour,

Les clauses de rachat de crédit prévoient toujours des pénalités élevées qui correspondent en réalité au manque à gagner de la banque (le crédit étant plus court, la banque perd des intérêts). C'est une pratique consacrée par toutes les banques.

Dès lors, le seul moyen d'obtenir une diminution de ses pénalités serait de négocier à l'amiable avec le banquier en faisant jouer la concurrence, c'est à dire en le menaçant de changer de banque.

Mais faut être conscient que juridiquement, le banquier est dans son Droit et qu'il n'est nullement tenu de vous accorder cette diminution de la pénalité.

Bien cordialement.